

# **Fonds de dotation et bourse d'études Kiyoshi Matsuzaki de l'IRAC Modalités**

24 avril 2013

## **1. Fonds de dotation et bourse d'études Kiyoshi Matsuzaki de l'IRAC**

Ce fonds de dotation est créé à la mémoire de Kiyoshi Matsuzaki PP/FRAIC, 1943-2012, dans le but d'offrir une bourse d'études annuelle connue sous le nom de

### **Bourse d'études Kiyoshi Matsuzaki de l'IRAC**

à un étudiant inscrit dans le programme Syllabus de l'IRAC<sup>1</sup>.

La bourse réaffirme 1) la confiance et l'optimisme de Kiyoshi Matsuzaki envers l'avenir de la profession et 2) son soutien indéfectible à la génération des jeunes étudiants qui seront les leaders de demain dans notre profession.

Le fonds sera détenu et administré par la Fondation de l'IRAC et sera établi à un montant minimum de 118 500 \$. La bourse annuelle sera d'un montant de 3 000 \$ qui sera révisé à l'occasion. Elle sera annoncée pendant le festival annuel de l'IRAC et payable au récipiendaire en un versement unique, à compter de juin 2014.

## **2. Admissibilité**

Tous les étudiants dûment inscrits au programme Syllabus de l'IRAC et qui ont terminé au moins 50 % du programme peuvent poser leur candidature.

## **3. Critères**

Les candidatures seront évaluées selon la mesure dans laquelle elles satisfont aux exigences établies par le conseil d'administration de l'IRAC et révisées par le même conseil, de temps à autre :

La bourse traduit la volonté de l'IRAC de reconnaître les étudiants méritants en favorisant l'excellence et en apportant un soutien financier à ceux qui ont démontré une détermination à terminer le programme Syllabus de l'IRAC dans l'intention d'obtenir le titre d'architecte par l'entremise d'un ordre d'architectes du Canada.

Le récipiendaire de cette bourse doit démontrer au jury qu'il est le plus méritant sur la base de 1) ses résultats universitaires; 2) ses ateliers de conception et son expérience de travail; et 3) ses besoins financiers.

## **4. Exigences de candidature**

- Chaque dossier de candidature doit comprendre au plus 10 pages et comprendre les documents suivants, en plus du formulaire de candidature dûment rempli :
  - Formulaire de candidature
  - Curriculum Vitae/biographie (max. 2 pages)
  - Un texte du candidat décrivant pourquoi sa candidature devrait être

---

<sup>1</sup> Le Syllabus de l'IRAC est le programme détenu et administré par l'IRAC qui se rapporte également au Centre d'architecture de l'IRAC à l'Université Athabasca.

- considérée pour l'attribution de la bourse
- Des documents à l'appui de la candidature – activités de l'étudiant, expérience de travail, projets et autres renseignements pertinents
  - Lettres d'appui (pas plus de 3)

Toutes les candidatures devront être soumises par courriel à [foundation@raic.org](mailto:foundation@raic.org)

Bourse d'études Kiyoshi Matsuzaki de l'IRAC  
À l'attention du directeur du Syllabus de l'IRAC  
55, rue Murray, bureau 330  
Ottawa (Ontario) K1N 5M3

## **5. Jury**

Le Comité des prix de l'IRAC nommera un conseiller professionnel et un jury formé ainsi :

président de l'IRAC  
3 fiduciaires de la Fondation de l'IRAC  
directeur du Syllabus de l'IRAC

Les modalités d'administration de ce prix concorderont avec celles des autres programmes de prix de l'IRAC. Une seule bourse pourra être attribuée pour une année donnée. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de bourse s'il ne parvient pas à déterminer un lauréat parmi les candidatures reçues.

## **6. Annonce du récipiendaire et communications**

Le jury choisit le récipiendaire de la **bourse d'études Kiyoshi Matsuzaki de l'IRAC** et en avise le conseil d'administration de l'IRAC. Le récipiendaire en est officiellement informé par une lettre cosignée par le président de la Fondation de l'IRAC et le président de l'IRAC.

## **7. Modification aux modalités de cette bourse**

Les modalités de cette bourse ne peuvent être modifiées que par le conseil d'administration de l'IRAC et les fiduciaires de la Fondation de l'IRAC, en consultation avec la succession de Kiyoshi Matsuzaki.